



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de la Réglementation Générale  
et des Elections

Affaire suivie par : Mme DUBREUIL Laurence  
Tél : 05 46 27 44 14  
pref-legislation-funeraire@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat Général  
Direction des Collectivités et de la Citoyenneté**

La Rochelle, le 01 FEV. 2022

**ARRETÉ  
portant constitution de la liste départementale  
des membres de jury chargés de la délivrance  
des diplômes dans le secteur funéraire**

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** les articles L2223-25-1 et D2223-55-2 à D2223-55-17 du Code Général des Collectivités Territoriales;

**VU** le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

**VU** le décret n° 2020-648 du 27 mai 2020 modifiant le contenu et les modalités de délivrance des diplômes dans le secteur des services funéraires ;

**VU** l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

**VU** l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret n° 2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur funéraire ;

**VU** l'arrêté préfectoral modifié en date du 29 janvier 2019 portant constitution de la liste départementale des membres du jury chargés de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire;

**VU** les propositions du Président de l'Association Départementale des Maires, des Présidents des Chambres Consulaires, du Président de l'Université de La Rochelle, du Directeur Départemental de la Protection des Populations, du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, de la Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente-Maritime, du Directeur des opérations – Pompes Funèbres Publiques La Rochelle-Ré-Aunis à LA ROCHELLE et de la Directrice Générale – Pompes Funèbres Publiques SAINTES-SAINTONGE à SAINTES ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de renouveler la liste départementale des membres du jury chargés de délivrer les diplômes dans le secteur funéraire ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

.../...

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La liste des personnes habilitées pour remplir les fonctions de membres du jury compétents dans le domaine de la délivrance de diplômes pour certaines professions du funéraire est fixée comme suit :

### **Association Départementale des Maires de la Charente-Maritime :** quatre élus

M. Jacki RAGONNEAUD  
Maire de LUCHAT  
2 rue de la mairie  
17600 LUCHAT  
05 46 94 82 13  
[mairie@luchat.fr](mailto:mairie@luchat.fr)

Mme Evelyne FERRAND  
Maire de SAINT XANDRE  
Rue de l'Océan  
17138 SAINT XANDRE  
05 46 37 20 69  
[mairie@t-xandre.fr](mailto:mairie@t-xandre.fr)

M. Bernard GOURSAUD  
Maire de BRIE-SOUS-MATHA  
Allée Marianne  
17160 BRIE-SOUS-MATHA  
05 46 26 64 61  
[mairiebriesousmatha@wanadoo.fr](mailto:mairiebriesousmatha@wanadoo.fr)

Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU  
Maire de SAINT JUST LUZAC  
9 Place André Dulin  
17320 SAINT JUST LUZAC  
05 46 85 13 03  
[mairie-stjust-luzac@wanadoo.fr](mailto:mairie-stjust-luzac@wanadoo.fr)

### **Chambre de Commerce et d'Industrie de La Charente-Maritime :** deux représentants

Mme Madeleine RANGER  
membre titulaire  
CCI – 21 chemin du Prieuré  
17024 LA ROCHELLE Cx 1  
05 46 00 54 19  
[c.holder-gayet@larochelle.cci.fr](mailto:c.holder-gayet@larochelle.cci.fr)

M. Christophe HOUDOIN  
membre suppléant  
CCI – 21 chemin du Prieuré  
17024 LA ROCHELLE Cx 1  
05 46 00 54 19  
[c.holder-gayet@larochelle.cci.fr](mailto:c.holder-gayet@larochelle.cci.fr)

### **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime :** deux représentants

Mme Karine LEPIE  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
107 avenue Michel Crépeau  
17000 La Rochelle  
05 46 50 00 01  
[s.chaigneau@cm-larochelle.fr](mailto:s.chaigneau@cm-larochelle.fr)

Mme Sabrina JEANNEAU  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
107 avenue Michel Crépeau  
17000 La Rochelle  
05 46 50 00 01  
[s.chaigneau@cm-larochelle.fr](mailto:s.chaigneau@cm-larochelle.fr)

### **Université de La Rochelle :** deux Maîtres de conférences

Mme Marie-Sophie BONDON  
Maître de conférence en Droit Privé  
et Sciences criminelles  
23 avenue Albert Einstein  
BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE  
05 46 45 91 14  
[marie-sophie.bondon@univ-lr.fr](mailto:marie-sophie.bondon@univ-lr.fr)

M. François-Xavier MORISSET  
Maître de conférence en Droit Privé  
et Sciences criminelles  
23 avenue Albert Einstein  
BP 33060 – 17031 LA ROCHELLE  
05 46 45 91 14  
[francois-xavier.morisset@univ-lr.fr](mailto:francois-xavier.morisset@univ-lr.fr)

.../...

**Direction Départementale de la Protection des Populations :**  
**deux agents**

M. Thierry HARTZER  
Inspecteur expert  
Cité Administrative Duperré  
5 place des Cordeliers  
17012 LA ROCHELLE CX 1  
05 46 68 60 32  
[thierry.hartzer@charente-maritime.gouv.fr](mailto:thierry.hartzer@charente-maritime.gouv.fr)

Mme Pascale GRAF  
Directrice Départementale de 2ème Classe  
Cité Administrative Duperré  
5 place des Cordeliers  
17012 LA ROCHELLE CX 1  
05 46 68 60 21  
[pascale.graf@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pascale.graf@charente-maritime.gouv.fr)

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime :**  
**deux fonctionnaires territoriaux de catégorie A**

M. Christian BARDET  
Directeur des Services Techniques  
Mairie  
BP 5009  
17501 JONZAC Cedex  
05 46 48 04 11  
[c.bardet@villedejonzac.fr](mailto:c.bardet@villedejonzac.fr)

M. Emile OBADIA  
Fonctionnaire territorial à la retraite  
39 rue du Chateau d'Alon  
17340 CHATELAILLON PLAGES  
06 51 74 56 85  
[emile.obadia@aliceadsl.fr](mailto:emile.obadia@aliceadsl.fr)

**Union Départementale des Associations Familiales de la Charente-Maritime :**  
**deux représentants des usagers**

Mme Michelle VIAUD  
Trésorier Adjoint de l'UDAF  
22 avenue des Oiseaux de Mer  
17140 LAGORD  
05 46 67 46 18  
[contact@udaf17.fr](mailto:contact@udaf17.fr)

M. Jacky BRILLOUET  
Administrateur de l'UDAF  
349 rue de l'Ecole - Poléon  
17700 SAINT GEORGES DU BOIS  
06 13 04 52 67  
[contact@udaf17.fr](mailto:contact@udaf17.fr)

**Représentants de la profession titulaires du diplôme ou d'une équivalence de l'examen organisé:**  
**deux maîtres de cérémonie et deux conseillers funéraires**

*Pompes Funèbres Publiques Saintes-Saintonge 2- rue Docteur Armand Trousseau  
17100 SAINTES*

M. Pierre Gabriel CHALARD  
Maître de cérémonie  
05 46 93 17 71

Mme GIROD Véronique  
Conseillère Funéraire  
05 46 93 17 71

*Pompes Funèbres Publiques La Rochelle-Ré-Aunis – 27 rue du Docteur Schweitzer  
17000 LA ROCHELLE*

Mme Faustine THIBAudeau  
Conseillère Funéraire  
(tél. M. FACERIAS directeur  
des opérations : 06 99 51 21 82)  
[bruno.facierias@pfpubliques.fr](mailto:bruno.facierias@pfpubliques.fr)

M. GUILLOT Loïc  
Maître de cérémonie  
(tél. M. FACERIAS directeur  
des opérations : 06 99 51 21 82)  
[bruno.facierias@pfpubliques.fr](mailto:bruno.facierias@pfpubliques.fr)

.../...

**ARTICLE 2** : La présente liste est établie pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Charente-Maritime et dont une copie sera adressée aux Présidents de l'Association Départementale des Maires, des Chambres Consulaires, de l'Université de La Rochelle, du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente-Maritime, au Directeur Départemental de la Protection des Populations, au Directeur des Pompes Funèbres Publiques Saintes-Saintonge à SAINTES, et au Directeur des Opérations Pompes Funèbres Publiques La Rochelle-Ré-Aunis à LA ROCHELLE.

LE PRÉFET,

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Pierre MOLAGER

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac – CS 80541 – 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne sur l'application telerecours (<https://www.telerecours.fr>).

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.